

PAR COURRIEL

Québec, le 2 mai 2025



N/Réf. : 91625

Objet : Votre demande d'accès aux documents



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 14 avril dernier, laquelle vise à obtenir :

« [...] une copie complète du rapport final, tel que prévu à l'article 4 (6) de la convention conclue entre le ministère des Finances et GesteV / Québecor Sports et Divertissement. Ce rapport devait faire suite au rapport préliminaire et fournir un état détaillé et définitif des revenus, dépenses, subventions et autres éléments financiers liés à la tenue de ces événements. »

En vertu de l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après « Loi sur l'accès », le tiers, soit Québecor Sports et Divertissement (QSD), nous a présenté ses observations quant à l'accessibilité ou la confidentialité des renseignements contenus dans le document.

Ce dernier nous a informés qu'il s'oppose à la transmission de certains renseignements financiers et commerciaux qui le concerne et qu'il traite de façon confidentielle, conformément à l'article 23 de la Loi sur l'accès. De plus, la divulgation de ces mêmes renseignements risquerait vraisemblablement de nuire à sa compétitivité au sens de l'article 24 de la Loi sur l'accès.

Conformément au dernier alinéa de l'article 49 de la Loi sur l'accès, nous vous donnons avis de notre décision. Après analyse, nous considérons que certains renseignements du document sont confidentiels pour les mêmes motifs qu'indiqués par le tiers. Conséquemment, vous trouverez ci-joint copie du document dans lequel certaines informations de nature financières et commerciales ont été caviardées.

... 2

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi que le libellé des articles précités.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Original signé

Maxime Perreault
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p. j.

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

QUÉBECOR

**SPORTS ET
DIVERTISSEMENT**

Dans le cadre du Camp d'entraînement des



Du 1^{er} au 8 octobre 2024

Présenté au

**Secrétariat à la
Capitale-Nationale**

Québec



Le mardi 8 octobre 2024

LE RAPPORT D'ÉVÉNEMENT DU CAMP D'ENTRAÎNEMENT DES KINGS DE LOS ANGELES COMPREND :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Une description générale du déroulement du projet; | p. 3 à 8 |
| 2. Une estimation de l'achalandage; | p. 8 |
| 3. Une description des éléments de promotion mis en place | p. 9 à 11 |
| 4. Un état des résultats préliminaires | p. 12-13 |
| 5. Un résumé de la couverture médiatique | Annexe A |

INTRODUCTION

Québecor Sports et Divertissement (QSD) a accueilli les Kings de Los Angeles, une formation de la Ligue nationale de hockey, pour la conclusion de leur camp d'entraînement, qui s'est déroulé du 1^{er} au 5 octobre 2024 au Centre Vidéotron et s'est poursuivi dans la région de Charlevoix jusqu'au 8 octobre. Comme convenu dans l'entente contractuelle, l'équipe californienne a disputé deux parties de présaison, pendant son séjour, affrontant successivement les Bruins de Boston le 3 octobre et les Panthers de la Floride le 5 octobre.

Le Centre Vidéotron a également ouvert ses portes au public permettant aux amateurs d'assister gratuitement à quatre séances d'entraînement des Kings, ainsi qu'à celle des Panthers de la Floride le samedi.

En outre, les joueurs des Kings ont participé à plusieurs initiatives communautaires, contribuant à laisser un impact positif sur la ville de Québec, marquant ainsi leur passage dans la communauté.

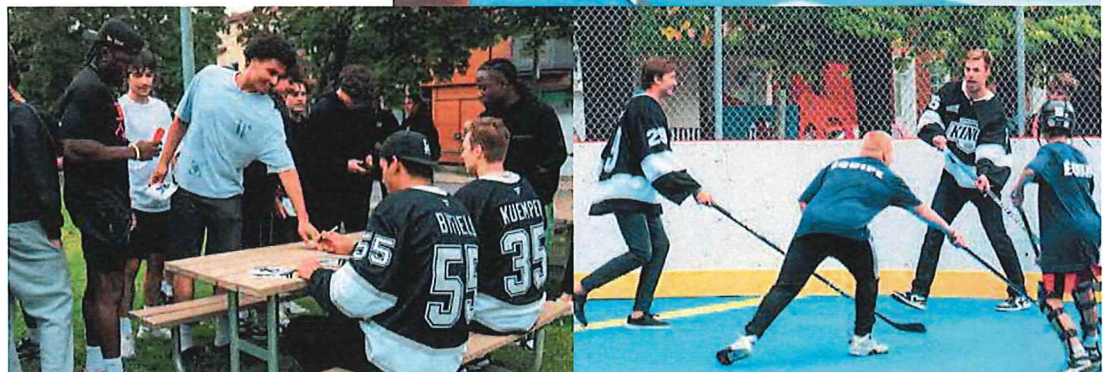
DESCRIPTION DU PROJET

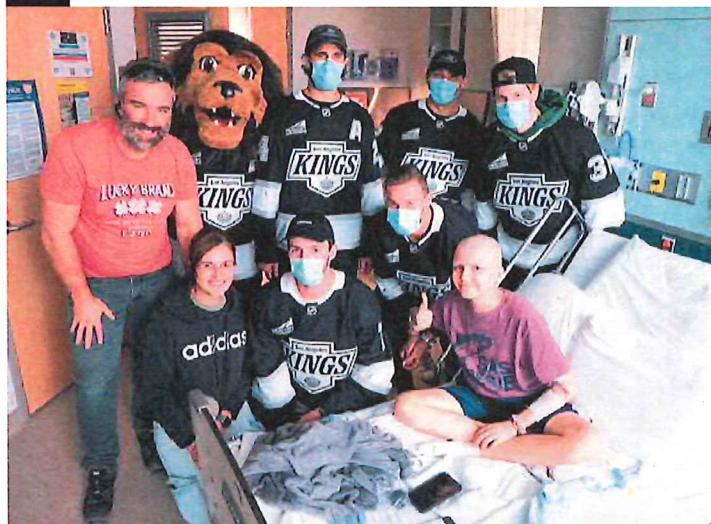
Le camp d'entraînement des Kings de Los Angeles a débuté le 1^{er} octobre avec l'arrivée des joueurs à Québec.

Le mercredi 2 octobre, lors de la première pratique ouverte au public au Centre Vidéotron, les amateurs de hockey étaient invités à venir assister à la séance d'entraînement gratuitement.

À la suite de l'entraînement public, l'entraîneur-chef Jim Hiller, le capitaine Anze Kopitar, le président Luc Robitaille ainsi que le joueur Philippe Danault ont pris part à une conférence de presse qui s'est tenue à 12 h 45. Le président des Kings de Los Angeles a profité de l'occasion pour annoncer le don de 400 équipements complets de hockey à quatre organismes avec pour objectif de rendre le sport plus accessible aux jeunes passionnés provenant de milieux défavorisés. Les organismes bénéficiaires sont **La Fondation de la Ligue de Hockey Junior Maritimes Québec**, **Le Pivot**, **La Fondation Philippe Boucher et Partir du bon pied**. Chacun d'entre eux a reçu un lot complet de 100 équipements de hockey pour enfants âgés de 4 à 8 ans.

Une première activité communautaire, animée par des joueurs et des anciens joueurs des Kings, s'est ensuite tenue. 12 jeunes âgés de 14 à 17 ans ont ainsi eu l'opportunité de jouer à une partie de Dek hockey au Patro Laval. Ces derniers étaient membres de Motivation Jeunesse, un organisme qui favorise la persévérance scolaire des jeunes en difficulté ou issus de la diversité culturelle à travers des activités sportives et diverses expériences.





Pour la dernière activité de la journée, plusieurs joueurs des Kings de Los Angeles se sont rendus au Centre mère-enfant Soleil du CHU de Québec afin d'y rencontrer 40 enfants malades et leurs familles. Accompagnés de la mascotte de l'équipe, les joueurs ont offert des moments privilégiés aux enfants malades en leur apportant réconfort et sourires.

La 3^e journée du camp a été marquée par un entraînement au Centre Vidéotron ouvert gratuitement à tous les amateurs de hockey.

Puis, une Clinique de hockey, mentorée par les joueurs retraités Philippe Boucher et Manon Réhaume, s'est tenue sur la glace du Centre Vidéotron. Quelques joueurs actuels des Kings ont également participé à l'activité.

Ce sont 7 jeunes de l'organisme Le Diplôme avant la médaille (DAM) et 23 jeunes de l'équipe du programme hockey-études de l'école secondaire Cardinal-Roy qui ont pris part à cette clinique de hockey.

Le Diplôme avant la médaille est un organisme qui s'engage par l'intermédiaire du sport, en faveur de la réussite scolaire des élèves qui présentent des risques de décrochage.

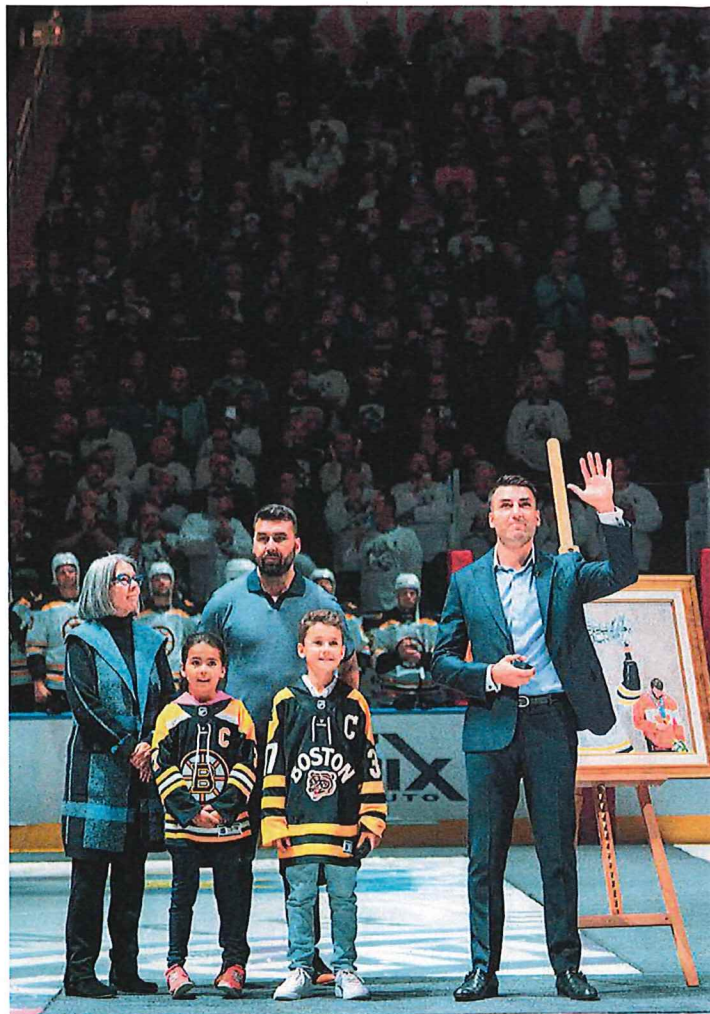
L'école Cardinal-Roy, quant à elle, est un établissement secondaire qui se donne pour mission d'aider à la réussite de tous les élèves. Pour ce faire, l'institution offre un environnement pédagogique stimulant et novateur. Sa taille humaine lui permet également d'offrir à chaque jeune un encadrement personnalisé et soucieux de son développement.



La première des deux parties du camp d'entraînement à Québec a été présentée le 3 octobre au Centre Vidéotron, alors que les Kings de Los Angeles ont accueilli les Bruins de Boston. Un total de **17 334 spectateurs** ont assisté à cette première partie. Au sens de l'entente intervenue avec le Secrétariat de la Capitale-Nationale, **15 935 billets** qui ont été vendus dans les gradins.

La soirée a débuté avec une cérémonie d'avant-match rendant hommage à Patrice Bergeron, ancien joueur des Bruins de Boston et natif de Québec, pour l'ensemble de sa carrière. Québecor Sports et Divertissement a organisé une cérémonie comprenant la diffusion à l'écran géant d'un montage vidéo des meilleurs moments de sa carrière, ainsi que des discours d'anciens coéquipiers. **Monsieur Gaétan Pageau**, maire de L'Ancienne-Lorette et **Monsieur Jean François Gosselin**, membre du comité exécutif et responsable loisirs et sports de la Ville de Québec, ont remis une toile commémorative conçue par l'artiste peintre, Michel Lapensé. La cérémonie s'est terminée par une mise au jeu protocolaire effectuée par Patrice Bergeron, accompagné de deux de ses enfants, de son frère, de sa mère, les représentants des deux villes ainsi que le représentant du partenaire présentateur du camp des Kings au Centre Vidéotron.

Cette première soirée s'est soldée par une victoire de l'équipe hôte, les Kings de Los Angeles, contre les Bruins de Boston.



4

VS

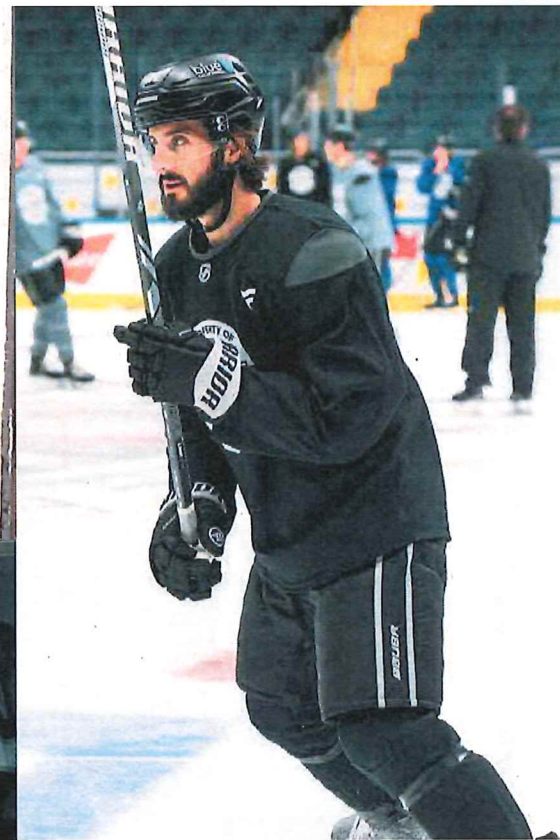
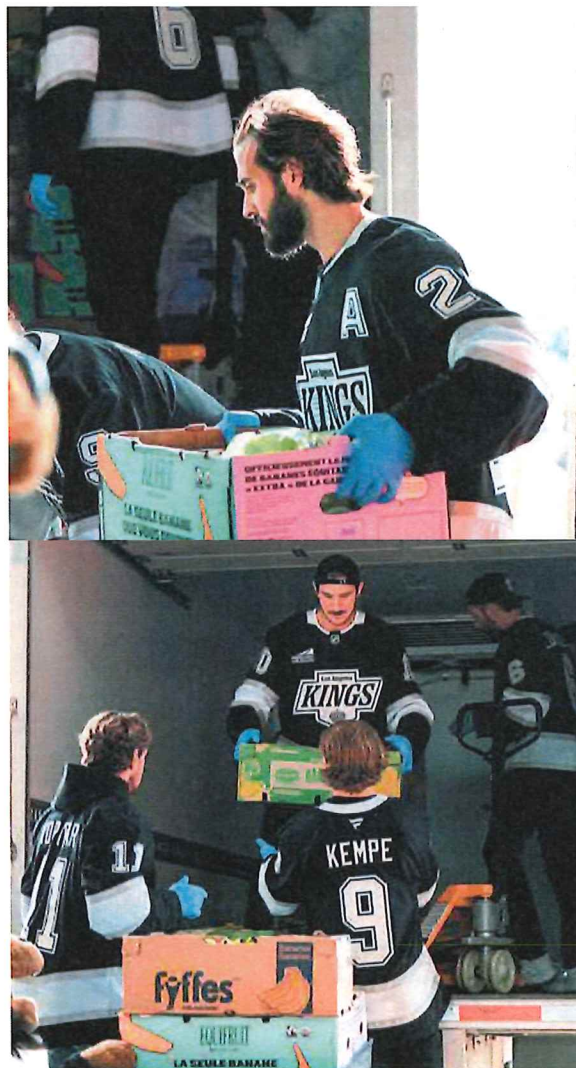
1



Le vendredi 4 octobre, la 3^e séance d'entraînement ouverte au public s'est déroulée entre 11 h et 12 h 30. Les 30 premières minutes, dédiées à l'entraînement, ont été suivies de matchs intraéquipes à 3 contre 3 et à 4 contre 4. Les amateurs présents dans les gradins ont ainsi eu le loisir d'observer les différentes étapes qui composent le quotidien d'une équipe professionnelle de hockey.

Plus tard dans l'après-midi, les joueurs des Kings de Los Angeles ont prêté main-forte à la Bouchée Généreuse en déchargeant deux camions et transportant des boîtes de nourriture. Cet organisme offre des services de première ligne en contribuant à l'amélioration du milieu de vie et de l'alimentation de la population démunie de la région de Québec. Cette activité communautaire coïncidait également avec l'ouverture officielle de leur nouveau local situé à la Place Fleur de Lys. Il y avait donc un DJ et de l'animation pour faire de cet événement une célébration festive.

Le 5 octobre, à l'occasion de la dernière journée du camp d'entraînement, le Centre Vidéotron a ouvert ses portes au public pour deux entraînements matinaux. Le premier, de 10 h 30 à 11 h 15, était celui des Kings; le second, de 11 h 30 à 12 h 15, celui des Panthers de la Floride.





Plus tard dans l'après-midi, quelques joueurs des Kings de Los Angeles ainsi que des anciens joueurs ont animé une clinique de hockey auprès de 25 jeunes des As de Québec, une équipe féminine pee-wee AAA. Ces jeunes filles, âgées de 11 à 13 ans, sont les meilleures joueuses de la Rive-Nord de Québec, de la Rive-Sud, de la Beauce et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La deuxième des deux parties du camp d'entraînement a été présentée alors que les Kings de Los Angeles accueillait les Panthers de la Floride au Centre Vidéotron. Au total, **17 320 spectateurs** ont assisté à cette deuxième partie. Au sens de l'entente intervenue avec le Secrétariat de la Capitale-Nationale, ce sont **15 914 billets** qui ont été vendus dans les gradins.

C'est donc une assistance totale de 34654 pour les deux parties, et au sens de l'entente, 31 849 de billets dans les gradins.



Dans le cadre des deux parties présentées au Centre Vidéotron, les amateurs de hockey pouvaient participer au tirage moitié-moitié. Dans la même lignée que les activités communautaires, nous avons décidé de redonner aux organismes de la région de Québec qui aident les personnes dans le besoin. Les quatre organismes visités pendant la semaine ont été ciblés : **Motivaction Jeunesse, Centre Mère-Enfant Soleil du CHU de Québec, La Bouchée Généreuse et Le Diplôme avant la médaille.**

Ils ont donc reçu chacun un montant de **11 271 \$**. C'est donc un montant total de **45 084 \$** qui a été amassé pour ces quatre organismes qui redonnent aux personnes dans le besoin.



HORAIRE

1^{er} octobre 2024 Mardi	2 octobre 2024 Mercredi	3 octobre 2024 Jeudi	4 octobre 2024 Vendredi	6 octobre 2024 Samedi
19h00: Arrivée des Kings de Los Angeles à Québec.	10h30: Ouverture des portes du Centre Vidéotron. 11h à 12h30: Pratique ouverte des Kings de Los Angeles au Centre Vidéotron. 12h45: Conférence de presse du Président, du joueur Philippe Danault , l'entraîneur-chef et du Capitaine de l'équipe. 14h à 15h: Partie de Dérby hockey au Patro Laval en compagnie de jeunes de Motivation Jeunesse . 15h30 à 16h30: Visite de joueurs au Centre mère-enfant Soleil du CHU de Québec.	10h: Ouverture des portes du Centre Vidéotron. 10h30 à 11h15 : Pratique ouverte des Kings de Los Angeles au Centre Vidéotron. 14h à 15h: Clinique de hockey avec des joueurs et dans anciens joueurs des Kings de Los Angeles. 15h à 16h: Période de questions avec les joueurs et anciens joueurs. 17h: Ouverture des portes du Centre Vidéotron. 19h: Partie des Kings contre les Bruins. Cérémonie d'avant-partie rendant hommage à Patrice Bergeron.	10h30: Ouverture des portes du Centre Vidéotron 11h à 12h30: Pratique ouverte des Kings de Los Angeles au Centre Vidéotron 14h à 15h : Activité communautaire à la Bouchée généreuse avec des joueurs des Kings de Los Angeles.	10h: Ouverture des portes du Centre Vidéotron 10h30 à 11h15: Pratique ouverte des Kings de Los Angeles 11h30 à 12h15: Pratique ouverte des Panthers de la Floride 14h à 15h: Clinique de hockey avec des joueurs et dans anciens joueurs des Kings de Los Angeles. 15h à 16h: Période de questions avec les joueurs et anciens joueurs. 17h: Ouverture des portes du Centre Vidéotron. 19h : Partie des Kings contre les Panthers 22h30 : Départ des Kings de Los Angeles à Charlevoix

Les Kings de Los Angeles ont poursuivi leur camp d'entraînement dans la région de Charlevoix du 6 au 8 octobre 2024. L'équipe en a profité pour tisser des liens en participant à un tournoi amical de golf au Fairmont, le Manoir Richelieu. Le 7 octobre, ils ont organisé une pratique à l'aréna de Clermont, où des centaines de personnes de la communauté locale ont pu assister à cet entraînement de plus d'une heure. Finalement, ils ont quitté la région de Charlevoix le 8 octobre pour retourner à Québec et prendre l'avion vers Buffalo, où se tiendra leur premier match de la saison 2024-2025.

ESTIMATION DE L'ACHALANDAGE

PARTIE DU JEUDI 3 OCTOBRE KINGS VS BRUINS		PARTIE DU SAMEDI 5 OCTOBRE KINGS VS PANTHERS	
Billets vendus	15 935	Billets vendus	15 914
Billets loges	1253	Billets loges	1225
Billets promotionnels	68	Billets promotionnels	72
Billets réservés aux équipes	78	Billets réservés aux équipes	109
TOTAL ASSISTANCE	17 334	TOTAL ASSISTANCE	17 320

ESTIMATION DE L'ACHALANDAGE DES PRATIQUES OUVERTES AU PUBLIC GRATUITEMENT

Nous estimons une assistance totale lors des pratiques ouvertes au public gratuitement de **2 500 amateurs de hockey**.

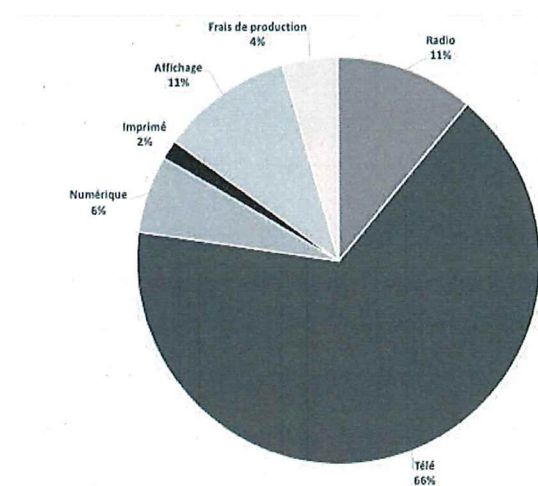
PROMOTION

Notre campagne marketing s'est déroulée du 13 novembre 2023 au 7 octobre 2024, pour promouvoir les deux parties du camp d'entraînement des Kings de Los Angeles au Centre Vidéotron. Durant cette période, plusieurs initiatives ont été déployées afin de maximiser la visibilité de l'événement et de stimuler la vente des billets.

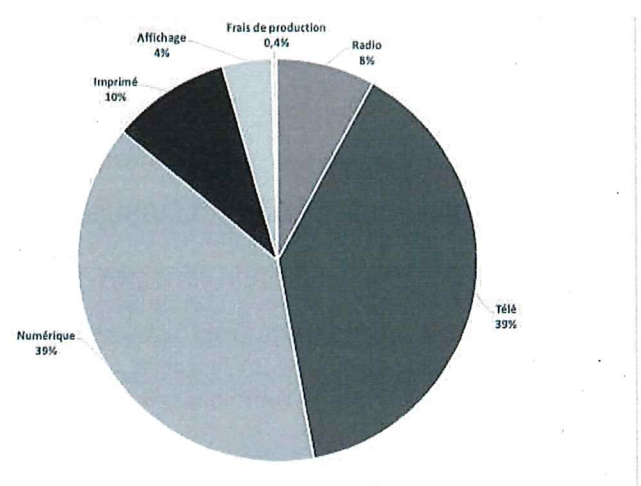
Avec un investissement total de **97 783,81 \$** pour promouvoir cette semaine d'événements, nous sommes ravis de présenter une **valeur média totale de 1 090 855,89 \$**. Cela représente un ratio exceptionnel de **11,15 pour 1** en termes de valeur média versus investissement. Ce résultat, bien supérieur à la moyenne de l'industrie, qui se situe généralement entre **3 et 4 pour 1**, est une véritable démonstration de l'efficacité de nos efforts. **Québecor Média** s'est assurée du succès de cet événement en bonifiant, et ce gratuitement, la campagne marketing avec ses différentes plateformes.

Vous trouverez ci-dessous un graphique représentant la répartition des investissements ainsi qu'un graphique de la répartition de la valeur média

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS



RÉPARTITION DE LA VALEUR MÉDIA



FAITS SAILLANTS DE LA CAMPAGNE

CAMPAGNE RADIOPHONIQUE

Dans le cadre de la mise en vente des billets pour les deux parties du camp d'entraînement des Kings de Los Angeles au Centre Vidéotron, nous avons mis en place une campagne radiophonique stratégique axée sur trois stations de la région de Québec : **FM 93, CHOI 98,1 et BPM Sports**. Ces stations, réputées pour leur format d'échange et d'entretien, ont permis de susciter un engouement autour de l'événement.

Grâce, en outre, à la campagne a combiné des publicités commerciales et des concours interactifs, créant ainsi une dynamique autour de la vente des billets

Grâce à cette campagne radio, qui s'est déroulée du **14 au 27 novembre 2023**, plus de **16 600 billets** ont été vendus. En complément des promotions à l'antenne, les stations ont également mis à profit leurs plateformes numériques, incluant leurs médias sociaux et leurs sites web, pour maximiser la visibilité de l'événement et stimuler les ventes.

CAMPAGNE PUBLICITAIRE IMPRIMÉE

Pour promouvoir la vente des billets, nous avons déployé une campagne publicitaire stratégique dans quelques médias imprimés. Parmi les initiatives, notre partenariat avec **le magazine Pool Pro (Le guide des poolers de hockey)**, publié le 8 août dernier, a joué un rôle clé pour faire connaître l'événement auprès des amateurs de hockey. Nous avons opté pour une publicité à fort impact, sous la forme d'une pleine page placée dans les premières pages du magazine, afin de capter rapidement l'attention du lectorat.

Cet effort publicitaire ciblé a porté fruit avec une augmentation de la vente de billets entre le **13 août et le 3 septembre 2024**.

En complément de notre présence dans **Pool Pro**, nous avons également intégré des segments publicitaires dans d'autres publications locales, telles que le **Journal de Québec**, **L'Antidote** et **Quoi Faire**, afin de maximiser la vente de billets.



CAMPAGNE PUBLICITAIRE TÉLÉVISUELLE

Nous avons choisi de positionner notre campagne publicitaire lors des **séries éliminatoires de la LNH** en juin, capitalisant sur l'enthousiasme par ces moments forts. Cette campagne s'est déployée à travers des segments de 30 secondes, diffusés à des moments stratégiques pour capter l'attention des amateurs de hockey.

Les résultats de cette campagne télévisuelle ont été remarquables : nous avons observé une **augmentation majeure des ventes de billets**. Entre la période de la campagne qui était entre le 6 juin et le 5 juillet, ce sont 1 590 billets qui ont été vendus.

En plus de ces segments publicitaires liés aux séries éliminatoires, nous avons également bénéficié gracieusement de diffusions sur divers canaux télévisuels de **Québecor Média**, élargissant ainsi notre portée et contribuant à l'augmentation des ventes.



PROMOTION POUR LES DERNIÈRES SEMAINES

Dans les dernières semaines précédant le camp d'entraînement, nous avons mis en place une stratégie promotionnelle intensive visant à multiplier les points de contact avec notre audience.

Notre approche a été multicanal, combinant des campagnes télévisuelles, des affichages ciblés, des promotions sur les plateformes numériques, des campagnes radiophoniques, ainsi que des publicités imprimées. Grâce à cette mobilisation de tous les supports à notre disposition, nous avons considérablement élargi la portée de notre message, atteignant un plus grand nombre d'amateurs de hockey dans la région.

Ces efforts coordonnés ont porté fruit, car ce sont plus de 7 388 billets qui se sont vendus dans les dernières semaines avant l'événement.

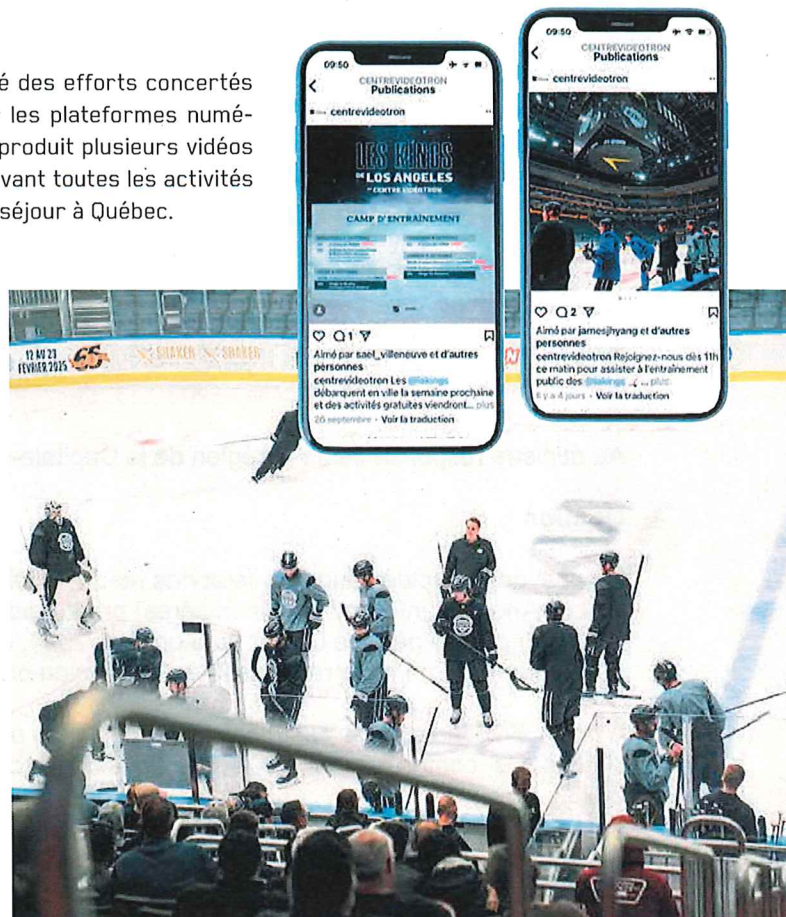
PROMOTION LORS DE L'ÉVÉNEMENT

Notre équipe, en collaboration avec celles de Kings, a déployé des efforts concertés pour promouvoir l'ensemble des activités de la semaine sur les plateformes numériques. Nos équipes en collaboration avec des vidéastes ont produit plusieurs vidéos récapitulatifs diffusés sur nos médias sociaux, mettant de l'avant toutes les activités auxquelles les Kings de Los Angeles ont participé durant leur séjour à Québec.

De plus, nous avons mis en avant les différents moments forts de l'événement, incluant :

- **La promotion des entraînements publics gratuits** au Centre Vidéotron, permettant aux amateurs de vivre une expérience unique en observant les joueurs de près.
- **Les activités communautaires** organisées dans la région de Québec, auxquelles ont participé des joueurs actuels et d'anciens membres des Kings de Los Angeles, renforçant ainsi les liens avec la communauté.
- **La promotion des deux parties** officielles du camp d'entraînement, qui ont eu lieu au Centre Vidéotron et ont attiré de nombreux amateurs de hockey.

Grâce à cette campagne digitale, nous avons réussi à générer un engouement autour de l'ensemble des activités du camp.



RELATION DE PRESSE

Pour assurer une couverture médiatique du camp d'entraînement des Kings de Los Angeles au Centre Vidéotron, nous avons organisé des activités de presse clé. La première étape a été une **conférence de presse** officielle annonçant l'arrivée des Kings de Los Angeles à Québec, ainsi que les deux parties qui allaient se dérouler au Centre Vidéotron. Cette annonce a marqué le lancement de notre campagne de promotion.

Dans les semaines précédant l'événement, nous avons également diffusé un **communiqué de presse** pour rappeler les détails du camp et mettre en lumière les nombreuses activités organisées en marge des deux parties. Ce communiqué a permis de promouvoir les **entraînements publics gratuits**, les activités communautaires impliquant les joueurs et anciens joueurs des Kings, ainsi que d'autres moments forts prévus durant cette semaine unique.

Ces efforts médiatiques ont contribué à maintenir un haut niveau d'intérêt et d'engagement du public jusqu'au jour de l'événement, tout en renforçant la visibilité des activités entourant le camp d'entraînement.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état des résultats de l'événement lié au camp d'entraînement des Kings de Los Angeles (informations financières) produit par **Québecor Sports & Divertissement Inc.** (Société) pour la période du 1er au 5 octobre 2024, conformément aux dispositions de la convention conclue avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale (Ministre) le 8 septembre 2023.

À notre avis, les informations financières ci-jointes ont été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions de la convention conclue avec le Ministre le 8 septembre 2023.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des informations financières » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des informations financières au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point - Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Les informations financières ont été préparées afin de permettre à la Société de se conformer aux dispositions de la convention conclue avec le Ministre le 8 septembre 2023. En conséquence, il est possible que les informations financières ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la direction de la Société et au Ministre et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ni utilisé par d'autres parties.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des informations financières

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des informations financières conformément aux dispositions de la convention conclue avec le Ministre le 8 septembre 2023, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des informations financières

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières prises dans leur ensemble sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des informations financières prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les informations financières comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 29 novembre 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A114342

Camp d'entraînement des Kings de Los Angeles
État des résultats
Montants avant taxes

	Final
Billets - gradins	
Billets vendus	31 849
Billets promotionnels et contrat-échange	327
Total de billets distribués	32 176

Revenus

Billetterie - gradins

Billetterie	
Perception de la charge contractuelle de la Ville de Québec	175 504 \$
Revenus de frais de service	

Autres revenus

Commandites	
Revenus nets de concessions alimentaires - gradins	
Revenus nets de concessions alimentaires - loges	
Revenus nets de concessions alimentaires - entraînements publics	
Revenus nets de services de traiteur	
Entrées de stationnement	
Ventes de produits dérivés	

Revenus totaux

Dépenses

Dépenses de billetterie

Frais de billetterie Ticketmaster	
Remise de la charge contractuelle à la ville de Québec	175 504 \$
Frais de cartes de crédit	

Autres dépenses

Plan de publicité et marketing	
Opérateurs de surfaceuses du Centre Vidéotron	
Mécaniciens de surfaceuses	
Personnel d'opérations du Centre Vidéotron	
Personnel de production audiovisuelle du Centre Vidéotron	
Frais d'animation du Centre Vidéotron	
Frais d'exploitation du stationnement par Expocité	
Service de police de la ville de Québec	
Agent d'accueil et du service à la clientèle du Centre Vidéotron	
Agents de sécurité du Centre Vidéotron	
Personnel paramédical et secouristes du Centre Vidéotron	
Entretien ménager du Centre Vidéotron	
Services de traiteur	
Frais de license SOCAN	
Frais de license RE:SONNE	
Honoraires professionnels du rapport audité	
Honoraires de Gestion Québecor Sports et Divertissement inc.	

Dépenses totales

Coût de l'événement

5 633 309 \$

Subvention versée par le gouvernement jusqu'en date de l'événement

Premier versement	1 250 000 \$
Second versement	1 250 000 \$
Troisième versement	2 500 000 \$
Quatrième versement	714 303 \$
	5 714 303 \$

Solde de la subvention à payer sur le montant maximal autorisé

(80 994) \$

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(L.R.Q., chapitre A-2.1)

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 3. — *Renseignements ayant des incidences sur l'économie*

Renseignement d'un tiers.

25. Un organisme public doit, avant de communiquer un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical fourni par un tiers, lui en donner avis, conformément à l'article 49, afin de lui permettre de présenter ses observations, sauf dans les cas où le renseignement a été fourni en application d'une loi qui prévoit que le renseignement peut être communiqué et dans les cas où le tiers a renoncé à l'avis en consentant à la communication du renseignement ou autrement.

1982, c. 30, a. 25; 2006, c. 22, a. 12

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(L.R.Q., chapitre A-2.1)

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 3. — *Renseignements ayant des incidences sur l'économie*

Secret industriel d'un tiers.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

Renseignement d'un tiers.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(L.R.Q., chapitre A-2.1)

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION III

PROCÉDURE D'ACCÈS

Avis au tiers.

49. Lorsque le responsable doit donner au tiers l'avis requis par l'article 25, il doit le faire par courrier dans les 20 jours qui suivent la date de la réception de la demande et lui fournir l'occasion de présenter des observations écrites. Il doit, de plus, en informer le requérant et lui indiquer les délais prévus par le présent article.

Avis public.

Lorsque le responsable, après avoir pris des moyens raisonnables pour aviser un tiers par courrier, ne peut y parvenir, il peut l'aviser autrement notamment par avis public dans un journal diffusé dans la localité de la dernière adresse connue du tiers. S'il y a plus d'un tiers et que plus d'un avis est requis, les tiers ne sont réputés avisés qu'une fois diffusés tous les avis.

Présomption.

Le tiers concerné peut présenter ses observations dans les 20 jours qui suivent la date où il a été informé de l'intention du responsable. À défaut de le faire dans ce délai, il est réputé avoir consenti à ce que l'accès soit donné au document.

Décision.

Le responsable doit donner avis de sa décision au requérant et au tiers concerné, par courrier, dans les 15 jours qui suivent la présentation des observations ou l'expiration du délai prévu pour les présenter. Dans le cas où le responsable a dû recourir à un avis public, il ne transmet un avis de cette décision qu'au tiers qui lui a présenté des observations écrites. Lorsqu'elle vise à donner accès aux documents, cette décision est exécutoire à l'expiration des 15 jours qui suivent la date de la mise à la poste de l'avis.

1982, c. 30, a. 49; 2006, c. 22, a. 27.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art.137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : **1-888-528-7741**

Courrier électronique : cai.communications@cai.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente jours (art. 135).